

**POUR EN FINIR AVEC LA GOUVERNANCE:
REPRÉSENTATION(S) DU MULTIPLE**

**FOR AN ENDING OF GOVERNMENT:
THE REPRESENTATION OF THE MULTIPLE**

EDITOR'S NOTE

Pierre Vercauteren

Introduction

Le monde contemporain est témoin d'une évolution du processus de gouvernance dont trois idées permettent d'en appréhender l'ampleur des changements aux niveaux local, national, régional et international :

- (1) La gouvernance multi-acteurs : l'importance croissante des acteurs non-étatiques (ONG, réseaux scientifiques, entreprises privées, organisations internationales, etc.) ;
- (2) La gouvernance multipolaire : la multiplication, la complexité croissante et le changement de nature des mécanismes institutionnels (élaboration et mise en œuvre de normes) ;
- (3) La gouvernance multi-niveaux : l'interdépendance croissante des processus de gouvernance à différents niveaux, tant dans la dimension horizontale – articulation entre les différents régimes internationaux – que verticale-articulation de l'action politique du multilatéral au local en passant par le régional et le national (Marks 1993).

L'évolution observable des rapports internationaux depuis la fin de la guerre froide a révélé l'émergence d'un système mondial multipolaire, mais dont les pôles s'avèrent de puissances variables et inégales. La complexité que confère au système cette multipolarité qui, de plus, s'avère évolutive se trouve renforcée par le fait que le système international n'est plus seulement animé par des rapports de puissance entre Etats mais est également articulé depuis plusieurs années sur des relations entre acteurs de diverses natures (Etats, entreprises, OIG, ONG, ...). En outre, une telle configuration mondiale est traversée de tendances multiples qui s'avèrent tantôt contradictoires, tantôt convergentes, ces évolutions étant souvent exprimées par des concepts tels que « glocalisation », « fragmegration » (Rosenau)... La mutation du rôle des différents acteurs et défis nouveaux auxquels ils ont à faire face a contribué à l'émergence du phénomène de gouvernance, souvent définie comme processus d'agencement et de régulation entre acteurs de natures différentes (Czempliel), celle-ci pouvant être envisagée tant à l'échelle globale, que régionale, nationale ou infranationale.

Cependant un tel processus de gouvernance, dialectique par nature, est sujet à de multiples contradictions et tensions. Comme cela a été relevé auparavant, les globalisations ont généré des dynamiques d'intégration tout autant que de fragmentation. L'ensemble des processus dits d'intégration ont laissé à la marge des régions pauvres et en difficulté et, concomitamment, n'ont pas été en mesure de répondre aux multiples défis que les globalisations posent aux mécanismes d'intégration sociale. De même, le débat reste ouvert sur la volonté d'accroissement et l'imperfection des mécanismes de régulation et de prévention des crises, comme l'actualité récente le montre. L'explosion des technologies de communication n'a quant à elle pas facilité une meilleure compréhension et acceptation des différences.

Ces tensions et contradictions génèrent un grand nombre d'incertitudes que la multiplication qui semble infinie de l'usage du mot « crise » tente de couvrir : « crise » financière et économique mondiale, « crise » de sécurité avec le développement de nouveaux enjeux et de nouvelles dimensions (notamment transnationales), « crise » environnementale et climatique, « crise » énergétique, défi de ressources naturelles, « crise » de sens, tensions sur les biens communs globaux...

Le réseau international de recherche REGIMEN n'a pas pour ambition d'analyser chacun de ces aspects en tant que tel mais a pour vocation de se centrer sur l'un d'entre eux, en relation avec tous les autres : la manière dont nos sociétés se gouvernent dans un contexte qui semble connaître des mutations et des transformations continues. A ce titre, il semble intéressant de marquer une certaine distance avec l'argument de la nouveauté perpétuelle qui est souvent invoqué et de faire la part entre continuité historique et discontinuité dans l'étude des mécanismes qui permettent le gouvernement des hommes et des femmes. Au-delà d'une perspective historique qui nous semble nécessaire pour comprendre les modes de gouvernement ainsi que les concepts et les catégories d'action (Etat, nation, souveraineté...) auxquels ils sont rattachés, il nous semble également pertinent de s'intéresser aux natures politiques de la gouvernance, non pas, toutefois, pour en interroger le(s) sens et la /les signification(s) idéologique(s). Ainsi, la gouvernance est souvent présentée de deux façons antagonistes. L'une d'entre elles insiste sur sa dimension instrumentale ou descriptive mais néanmoins heuristique, suggérant ainsi sa neutralité idéologique voire son a-idéologisme. Une seconde souligne au contraire son rapport consubstantiel avec le libéralisme ou le néo-libéralisme. Dans un cas comme dans l'autre, la question de la nature politique de la gouvernance semble réglée : soit elle n'en a pas, soit elle en a une, si évidente qu'il semble inutile d'insister. C'est pourtant cette question que REGIMEN s'est proposé d'aborder de manière plus approfondie dans le cadre de son programme de recherche pluriannuel.

S'interroger sur la nature politique de la gouvernance exige de prendre en compte le multiple et donc de considérer les natures politiques de la gouvernance. Cela suppose d'accorder une attention à plusieurs aspects parmi lesquels :

-la manière dont se nouent les rapports de force entre les différents acteurs de la gouvernance. Assiste-t-on à des convergences selon les modes de gouvernance et ses domaines de déploiement ou au contraire, l'hétérogénéité prévaut-elle ?

-la relation qu'entretient la gouvernance contemporaine comme représentation du multiple avec la démocratie : renforcement, relativisation, ambiguïtés, contournement ? Le processus d'agencement et de régulation entre acteurs de natures différentes (Czempiel) laisse en effet supposer une plus grande

pluralité, mais le passage des citoyennes aux parties prenantes ouvre la question de la mise en représentation de l'égalité dans ces processus.

- la notion de gouvernance comme représentation du multiple dans l'histoire des idées politiques : nouveauté radicale, nouveau terme pour une réalité ancienne, inscription dans une tradition politique ? Plus largement, peut-on parler d'une idéologie de la gouvernance ? Comporte-t-elle une dimension idéologique univoque ?

- la question du régime : assiste-t-on à une sorte de solidification voire d'institutionnalisation de la gouvernance ? Si oui, quelle analyse peut-on en faire en termes de régime politique ?

- quel(s) mode(s) d'exercice du pouvoir la gouvernance privilégie-t-elle ? Voit-on l'émergence d'un modèle dominant ? Plus précisément, sur quel rapport aux territoires se déploie-t-elle ? Quel est son mode ou quels sont ses modes de légitimation ? Quel type d'action publique privilégie-t-elle ? Quels sont les instruments générés par la gouvernance ?

- l'influence des transformations économiques et sociales actuelles sur la gouvernance : quel est leur impact sur les paradigmes fondamentaux que sont la gouvernance et l'Etat ? En quoi sont-elles en train de modifier le contenu du concept de gouvernance ? Modifient-elles la légitimité et les fonctions des différents acteurs ?

L'ensemble de ces questions a amené à aborder plus spécifiquement la thématique des natures politiques de la gouvernance sous l'angle des représentations de celle-ci. Ce choix a exigé que soient précisés les paramètres de réflexion en fonction desquels les contributions de la présente publication ont été développées. Ces paramètres ont été choisis selon trois axes :

o L'axe du champ :

- Le « politique » renvoie à la question du pouvoir (et des résistances)
- Le « juridique » renvoie à la question de l'Etat de droit, comme système légal/légitime (démocratie, justice, ordre social, production du droit...)

- L' « économique » se rapporte à la sphère de production de biens et de services.
 - Il convient de souligner que chaque champ peut être appréhendé à travers ses institutions spécifiques comme à travers les rapports sociaux qui s'y déploient
- o L'axe du « registre » :
- Le « normatif » renvoie notamment à « ce qui doit être », à « ce qu'il faut combattre », à « ce qui fait référence »...
 - Le « philosophique », renvoie notamment à l'ontologie ou à la déontologie « éthique »...
 - L'explicatif se rapporte à l'épistémologie, la méthodologie, l'histoire, la sociologie, l'analyse séquentielle...
- o L'axe du « niveau » :
- L' « international » renvoie soit au global, soit aux relations interétatiques, que ce soit dans une dimension régionale ou mondiale.
 - Le « national » renvoie au Etats (composés ou non, comparés ou non)
 - Le « local » renvoie à l'infra-étatique ou au transfrontalier.

Chaque auteur a ainsi été amené à préciser les paramètres qui ont cadré son raisonnement. Sur cette base, l'ensemble des contributions qui vont suivre sont présentées en trois parties :

- la gouvernance : entre épuisement prescriptif ?

* « *L'épuisement de la capacité normative de la gouvernance* », Pierre Vercauteren (Université Catholique de Louvain, Belgique)

* « *La gouvernance : polysémique, banale et neutre ?* », Marc Hufty (Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement, Genève, Suisse)

- la gouvernance : affrontement et domination idéologique

* « *De la gouvernance globale aux exigences d'un cosmopolitisme* », Sylvie Paquerot (Université d'Ottawa, Canada)

* « *La « gouvernance réglementaire » de l'OCDE et la dépendance de l'Etat* » Cédric Groulier, (Université Paris Est Créteil, France)

- la gouvernance : banalisation euristique

* « *La gouvernance ou l'évidence du multiple* », Vincent de Briant (Université Paris Est Créteil, France).

Conclusions : Yves Palau (Université Paris Est Créteil, France)